Envoyé en préfecture le 24/09/2026
Reçu en préfecture le 24/09/2026
Publié le
ID : 029-212900484-20260921-DEL202660-DE

DEPARTEMENT DU FINISTÈRE

ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

EDERN

Date de convocation
15 septembre 2026

Date d'affichage de la convocation :
15 septembre 2026

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de présents : 16
Nombre de votants : 19

DEL-2026-60

OBJET

CESSION DE DELAISSE A KERIGOU au profit de M. CAMPION

POUR : 19
CONTRE : 0

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un septembre à vingt heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du conseil municipal, sous la présidence de monsieur Jean-Paul COZIEN, Maire

Etaient présents : Sandra BOUCHER, Solenn CŒUR – LE MEUR, Pierre-Yves CHOSSEC Jean-Paul COZIEN, Dominique DILOSQUET, Pierre-Alain FEREC, Camille GUILLOUX, Nadine HASCOET, Stéphane JAYR, Samuel LARDEUX, Cyrille LE GUEN, Daniel MAZE, Andrée PAUGAM, Alain QUEAU, Patrice RANNOU, Christelle TREUT

Étaient absents et représentés : Stéphanie CORRE, Sébastien HAMON et Maryline RIVIERE

Secrétaire de Séance : Dominique DILOSQUET

Mr Campion souhaite acquérir une partie du domaine public, qu'il entretient depuis plusieurs années. La surface est d'environ 270m². Cette cession ne créerait aucune enclave.



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, adopte les dispositions du projet de déclassement d'un délaissé de la voirie communale, en vue de son aliénation au profit de Mr CAMPION. L'acte notarié conservera les servitudes existantes sur la garenne qui prolonge le délaissé.

Prononce le déclassement de ce délaissé en vue de son aliénation au profit de Mr CAMPION, sur la base de 0,50 € le m² avec à sa charge les frais de géomètre et de notaire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Jean-Paul COZIEN.

MAIRIE D'EDERN (FINISTÈRE)